RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE GARANCIÈRES

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT

DE

RAMBOUILLET

CANTON D'AUBERGENVILLE

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE N°119/2026

RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION, STATIONNEMENT ET VITESSE

Concernant l'ensemble des rues de la commune
Selon l'avancement de la pose et de la dépose
Des illuminations de Noël

Le Maire de la commune de Garancières,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 CGCT et L.2212-2 CGCT ;
Vu le code de la route, notamment les articles R.417-10 et R.411-25 ;
Vu la demande présentée par SARL LUNYX , en date du 01/010/2026 ;
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation, stationnement et la vitesse pour les travaux de pose et dépose des illuminations de Noel sur l'ensemble de la commune de GARANCIERES.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Autorisation
Circulation, stationnement et vitesse seront réglementé sur l'ensemble de la commune de **Garancières, du 01 Octobre 2026 au 28 Février 2027**.

ARTICLE 2 : Signalisation
Le bénéficiaire de l'autorisation devra mettre en place la signalisation réglementaire (panneaux, balisage)

ARTICLE 3 : Responsabilité
Le bénéficiaire sera responsable de tout incident ou accident pouvant survenir du fait de cette occupation temporaire.

ARTICLE 4 : Infractions
Tout véhicule en infraction pourra faire l'objet d'une mise en fourrière, conformément à la réglementation en vigueur.

ARICLE 5 : Exécution
Le présent arrêté sera affiché sur place par le demandeur.
Le Maire, les services techniques et les forces de l'ordre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application, « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Garancières, le 15/10/2026

Madame Le Maire,
Ghislaine LESADE

1 Place de la Mairie - Le Village - 78890 GARANCIERES - ☎ : 01.34.86.41.33 - 🖷 : 01.34.86.60.16
✉ : contact@mairie-garancieres.com